



Légende

-  limite de commune

 délimitation des zones
UAi dénomination de la zone ou du secteur

 espaces boisés classés existants ou à créer

 emplacement réservé

 trame verte et bleue (zone N et Ni)

 application de l'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme
(recul de 85 mètres sauf dérogation par rapport à l'axe de la voie, limite représentée à titre indicatif sans valeur contractuelle)

Au titre de l'article L. 123-1-5-II du Code de l'Urbanisme:

 Bâtiments agricoles, qui en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination ou d'une extension limitée des lors que ce changement de destination ou cette extension limitée ne compromet pas l'exploitation agricole.
- Eléments remarquables au titre de l'alinéa 2 de l'article L. 123-1-5 III du Code de l'Urbanisme:

 éléments bâtis (pigeonnier...)

 ensemble bâti (propriétés)

 ensembles urbans (venelles, communs)

 petit patrimoine (puits, moulin, mare, four à pain...)

 éléments remarquables (clotures, murets, piliers...)

 haies remarquables

 arbres remarquables

 boisement remarquable

 parcs et jardins

Commune de Sauzé-Vaussais (79)
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 13 octobre 2014
Modifications simplifiées n°1 a et b approuvées le 2 mars 2015
Modification simplifiée n°2 approuvée le 17 novembre 2015
Modification simplifiée n°3 approuvée le 26 juillet 2016
Modification simplifiée n°4 approuvée le 25 mai 2023
Modification n°1



Source du fond de plan :
Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 01/04/2023

Vu pour être annexé à la délibération du
Monsieur le Maire,

Numéro	Localisation	Destination	Superficie	Bénéficiaire
1	La Vigne	Plantation d'une haie le long de la voie communale n°7	2 040 m²	Commune
2	Le Parc Le Pré de la Fontaine	Plantation d'une haie le long de la voie communale n°8	2 170 m²	Commune
3	Les Faineaux	Plantation d'une haie le long de la voie communale n°26	1 190 m²	Commune
4		Emprise de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique et ses aménagements connexes	783 250 m²	Réseau Ferré de France
5	Pré Bourreau	Création d'une liaison douce entre la Rue de la Chevalonnerie et l'espace paysager du quartier du Pré Bourreau 3.	970 m²	Commune
6	Bourg	Création d'un espace public et d'une liaison douce entre le futur centre culturel et les écoles	3 310 m²	Commune
7	Bourg	Création des liaisons douces pour irriguer le bourg avec des liaisons alternatives aux voies circulées	4 110 m²	Commune
8	Bourg	Création d'une liaison douce reliant l'impasse de la Gare au Pré Bourreau 3	690 m²	Commune
9	Bourg	Création d'une liaison douce reliant la rue des Églantiers à la Rue des Vieilles Vignes	1 050 m²	Commune
10	Bourg	Valoriser et prolongement d'une venelle piétonne	180 m²	Commune
11	Bourg	Création d'une venelle piétonne derrière l'église	900 m²	Commune

Supprimé par
Modification simplifiée
N°2 (DM n°2015 119)

Supprimé par
Modification n°1

Supprimé par
Modification n°1

